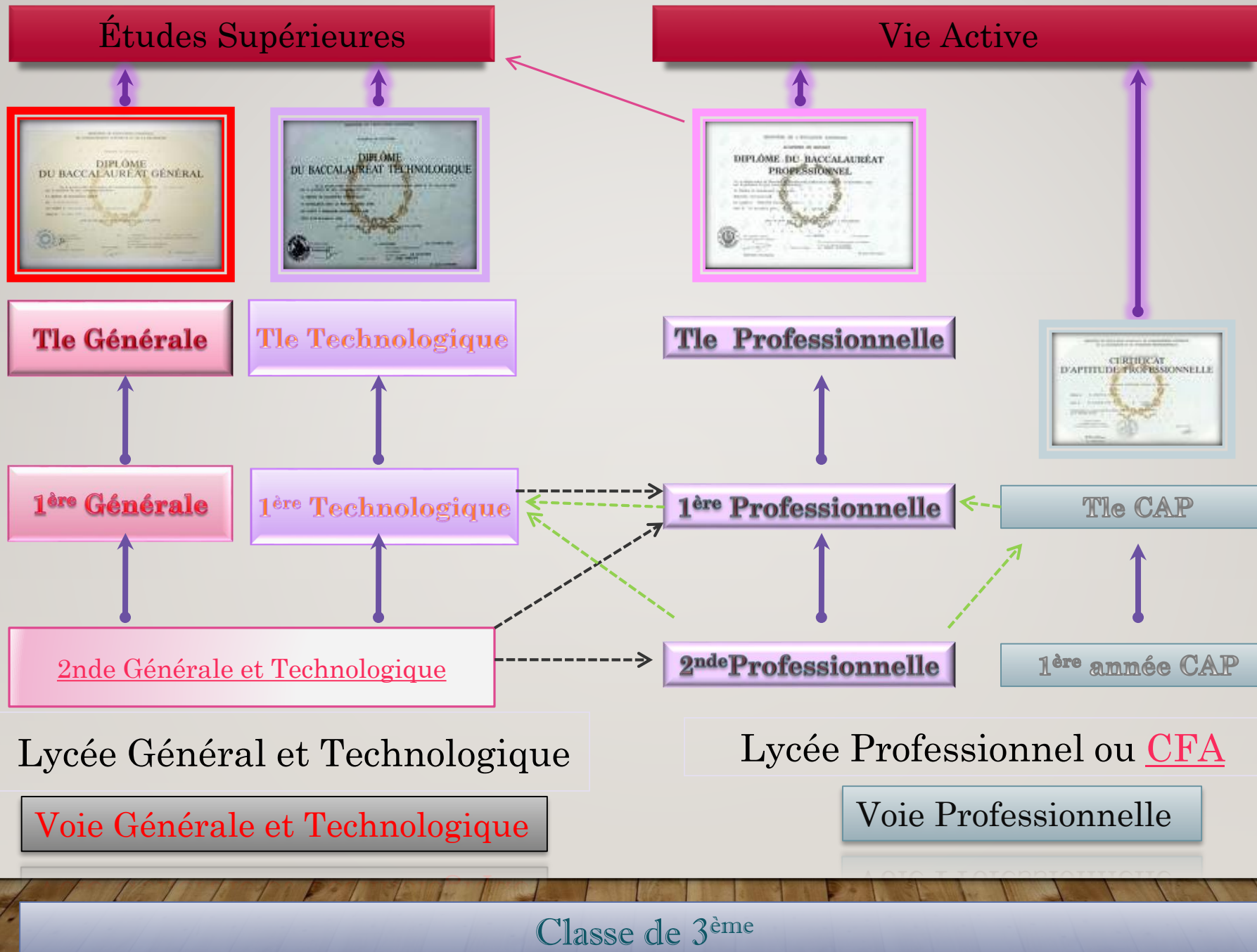


L'ORIENTATION

APRES LA 3<sup>ème</sup>

# Choisir sa voie d'orientation







Vous trouverez dans la diapositive suivante les démarches dématérialisées qui sont à effectuer par les familles à partir de Février pour l'orientation (Télé Service Orientation TSO) et l'Affectation (Télé Service Affectation TSA)

Courant mai-juin des opérations sur les 2 Télé Services (TSO et TSA) seront à mener

# PROCÉDURE D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION

## ● **Télé service Orientation (TSO)**

→ **A partir de Février** jusqu'aux conseils de classe du second trimestre (date précisée par l'établissement) des Intentions d'Orientation seront à formuler par les familles : entre 1 et 3 choix à classer par ordre de préférence, Seconde Générale et Technologique, Seconde Professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP

→ Suite aux conseils de classe du Second Trimestre (**mars 2021**) un avis provisoire sera communiqué. Jusqu'en avril au plus tard (date précisée par l'établissement) cet avis devra être consulté et validé (en cas de désaccord avec cet avis les familles prendront contact avec le Professeur Principal ou le Chef d'établissement)

## ● **Télé service Affectation (TSA)**

→ **A partir d'Avril** l'offre de formation **pourra être consultée** (Bac général, technologique, professionnel ou CAP et lieux de formation).

→ **A partir de mai** jusque début juin (date précisée par l'établissement) les familles saisiront les Vœux de Formation et d'établissement (entre 1 et 10 vœux, pour la voie professionnelle la formulation de plusieurs vœux est fortement conseillée). Ces vœux devront être en cohérence avec la décision d'orientation du conseil de classe.

## ● **Télé service Orientation (TSO)**

→ **A partir de mai** jusqu'aux conseils de classe du troisième trimestre (date précisée par l'établissement) les familles formuleront les vœux définitifs d'orientation : entre 1 et 3 choix à classer par ordre de préférence, Seconde Générale et Technologique, Seconde Professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP

→ **Début juin** les familles recevront la Décision d'Orientation du conseil de classe qu'elles devront valider (en cas de désaccord avec cette décision elles prendront contact avec le Professeur Principal ou le Chef d'établissement)

## ● **Télé service Affectation (TSA)**

→ **Début Juillet** les familles pourront connaître les résultats de leurs demandes et connaître la formation et l'établissement dans lesquels leur enfant a obtenu une place



# LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

## Attention

- Pour la seconde générale et technologique il existe une **SECTORISATION** : l'élève est rattaché à une zone géographique (1 lycée parfois 2 en fonction de son adresse)
- Il faudra **OBLIGATOIREMENT** que le lycée de secteur apparaisse parmi les vœux.

# LA VOIE PROFESSIONNELLE

- Pas de sectorisation !!!
- Faire plusieurs vœux (jusque 10 vœux, y compris les vœux en apprentissage)
- **Attention :** Certains Bacs Pro ou CAP sont plus difficiles d'accès que d'autres.  
Ex en 2022. : Le Bac professionnel Beauté et Bien Etre au LP Savary d'Arras, **252 demandes en vœu 1 pour 60 places**  
Le CAP conducteur d'engins de TP à Bruay, **91 demandes pour 60 places**
- **Recrutement particulier pour certaines filières** dossiers de validation de projet, entretiens conseil..)  
Ex. : Métiers de la Sécurité, Prothésiste dentaire, Travaux publics,  
bac pro en partenariat avec la marine nationale ...
- **Pour les filières agricoles :** Les parents sont invités à se rapprocher des établissements

# LA VOIE PROFESSIONNELLE

## • Le contrat d'apprentissage

- Avoir obtenu le DNB est un plus
- Avoir 15 ans révolu pour signer le contrat
- Trouver un employeur qui signe le contrat d'apprentissage. C'est une démarche de la famille dans laquelle elle peut se faire aider
- *Attention* : contrat de travail = 35h/semaine et 5 semaines de congés
- **Obtention d'un diplôme professionnel** (CAP ou Bac Pro)
- 1/3 du temps en CFA (=école) et 2/3 du temps en entreprise
- Rémunération : de 25 à 53 % du SMIC selon l'âge et l'année de la formation
- Sécurisation du parcours avec des vœux en Formation Initiale



# AFFECTATION EN LP DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

## Public concerné

- En dernière année d'ULIS
- En 3<sup>ème</sup> EGPA, EREA
- En 3<sup>ème</sup> Générale avec PPS (Aménagements substantiels)
- En IME
- En année propédeutique ULIS

## Parcours proposés

- 1<sup>ère</sup> année CAP ou Seconde PRO
- ULIS (soit en année Propédeutique année durant laquelle l'élève pourra définir son projet professionnel, soit en 1<sup>ère</sup> année de CAP ou de Bac pro si le projet est déjà plus arrêté )



# AFFECTATION EN LP DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Dossier à constituer pour la Commission de Sécurisation des Parcours

→ copie des documents envoyés à la CDAPH ( mise en œuvre du PPS, compte rendu d'ESS, évaluations scolaires)

→ compte rendu de la période d'immersion

→ fiche de saisie des vœux AFFELNET

L'enseignant Référent fait parvenir à l'IEN ASH la liste des élèves avec leurs vœux pour début juin

Chaque commission examinera toute demande d'affectation du public concerné en lycée professionnel public du département, correspondant au PPS élaboré pour chaque jeune. Elle s'appuiera sur l'ensemble des éléments qualitatifs qui figurent dans le dossier établi par l'enseignant référent.

# LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

2<sup>nde</sup> GT ULIS : Lycée de l'Europe (Dunkerque) –  
Lycée Raymond Queneau (Villeneuve d'Ascq) –  
Lycée Paul Hazard (Armentières en réseau avec le LPO Eiffel Armentières)

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission de pré-affectation, pilotée par l'IEN-IO du secteur et l'IEN-ASH. Le dossier spécifique est à retirer auprès de l'établissement d'accueil.



## Liste des ULIS en lycée professionnel - Rentrée 2022

Département du Pas-de-Calais

- AIRE SUR LA LYS – LPO Vauban
- ARRAS - LP A. Savary
- ARRAS - LP Jacques Le Caron
- AUCHEL - LP F. Dégrugillier
- AVION - LPO Pablo Picasso
- BAPAUME - LP P. Auguste
- BERCK - LP Lavezzari
- BETHUNE - Salvador Allendé
- BRUAY-LA-BUISSIERE – LP P. Mendès-France
- BULLY-LES-MINES - LP L. Lagrange
- CALAIS - LP du Détroit
- CALAIS - LP Normandie Niemen
- CARVIN- LP Joliot-Curie
- HENIN-BEAUMONT - LP H. Senez
- LENS - LP M. de Robespierre
- LENS - LP Auguste Béhal
- OUTREAU - LP Professeur Clerc
- SALLAUMINES - LP La Peupleraie
- ST-OMER - LYPSO

# SECURISATION DES PARCOURS

## - de 16 ANS

- **Démission impossible:** adapter le parcours en proposant des solutions individualisées pour les élèves en risque de décrochage
- **Classes relais:** élèves de 5<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>, relevant de obligation scolaire entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages en partenariat avec la PJJ
- **Pas de côté :** s'adresse à des élèves pressentis pour le conseil de discipline qui sont accueillis dans un autre établissement pour une période de 6 semaines en accord avec l'élève et sa famille. L'objectif est d'offrir un nouveau départ dans un nouvel environnement. A l'issue de la période de 6 semaines, possibilité de poursuivre dans l'établissement d'origine ou d'accueil avec accord du DASEN.
- **Mesures de responsabilisation:** ce nouveau dispositif disciplinaire met l'accent sur l'individualisation de la sanction, la responsabilisation de l'élève et l'implication de sa famille dans un processus éducatif. Celle-ci offre un palier supplémentaire avant une exclusion ou peut constituer une alternative à l'exclusion selon les modalités.
- **Tutorat Persevéance :** Les objectifs du tutorat sont déterminés et actualisés conjointement par le tuteur et l'équipe éducative. Ils découlent d'un diagnostic précis des besoins de l'élève. Ils peuvent concerner, par exemple, les apprentissages, la confiance en soi, l'engagement ou l'autonomie : renforcement de compétences transversales, préparation aux cours, interprétation des évaluations, aide à l'organisation...
- **GPDS de bassin:** Collaboration avec les associations , PJJ, Services d'accueil de jour, MECS...



# SECURISATION DES PARCOURS

+ de 16 ANS

- **OBJECTIF REUSSITE : Sessions d'informations collectives avec accompagnement individuel** (pour jeunes sans solution et en demande de retour en Formation Initiale rentrée de septembre et tout au long de l'année. Objectif : réaliser un bilan des acquis des jeunes pour trouver une place vacante ou proposer une entrée dans la **Session d'Accueil et de Sécurisation** temps d'accompagnement de 6 à 8 semaines)
- **Parcours De Prévention Du Décrochage Scolaire (PPDS)** (pour jeunes repérés dans les GPDS durée variable en fonction des besoins, entrée et sortie permanente. Objectif : élaborer des parcours modulaires et individualisés pour permettre au jeune de retrouver sa place en établissement. Bilan des acquis, restauration de l'estime de soi, compétences psycho sociales)
- **Parcours compétences** (pour jeunes les plus éloignés de la formation sortis du système scolaire sans solution de formation ou d'insertion. Implanté en Lycée Professionnel, à durée variable entrée et sortie permanente. Objectif : remobilisation des élèves, émergence d'un projet et construction d'un parcours de formation.

# SECURISATION DES PARCOURS

+ de 16 ANS

- ▶ Diplome en poche pour jeunes ayant échoué à l'examen possibilité de repasser le diplôme sans tripler la terminale durée variable une année maximum avec des modules individualisés en fonction des besoins des jeunes modules disciplinaires, travail sur le projet professionnel travail sur la confiance en soi.
- ▶ Parcours immersion (pour jeunes sans solution de formation ou d'insertion mais autonomes dans leurs démarches pour lesquels le Parcours Compétences n'est pas adapté. Objectif : proposer un accompagnement et un suivi pour trouver une solution en formation ou insertion par des immersions.

Mais aussi

- ▶ Parcours FLS (pour jeunes allophones 16/18)
- ▶ CLAUSE SOCIALE
- ▶ SERVICE CIVIQUE ALTERNE



# OUTILS D'AIDE À L'ORIENTATION

---

- Le site : **Onisep.fr** propose des fiches sur les formations, les métiers, les établissements et des recherches par domaine professionnel ou intérêts
- **Les ENT** des lycées
- **Le site secondes-premières 2021-2022**
- **Les PSY EN des établissements et le CIO**



*Merci de votre attention*